



Envoi au contrôle de légalité le : 2 juillet 2024

Publication électronique le : 2 juillet 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 17 JUIN 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Valérie CUVILLIER, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Stéphanie RIGAUX.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**FONDS COMMUN DES SERVICES DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT -
ATTRIBUTION DE PARTICIPATION AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
D'ENSEIGNEMENT**

(N°2024-244)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Education et, notamment, ses articles L.213-2, L.421-23 et R.531-52 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-487 de la Commission Permanente en date du 20/11/2023 « Le règlement départemental de la restauration scolaire dans les établissements publics locaux

d'enseignement » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 03/06/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'attribuer aux 50 établissements publics locaux d'enseignement concernés, les 75 participations reprises au tableau annexé, pour un montant global de 150 929,73 €, au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement (F.C.S.H.), selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 juin 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

SOLDE DU COMPTE

4532

FONDS COMMUNS DES SERVICES D'HEBERGEMENT

FONDS COMMUNS DES SERVICES D'HEBERGEMENT

REPRISE ANTERIEURS 2001 à 2019 **478 908,55**

COTISATIONS	2020	183 409,78
COTISATIONS	2021	258 210,42
COTISATIONS	2022	274 942,85
COTISATIONS	2023	229 892,38
COTISATIONS	2024	0,00

SUBVENTIONS	2020	297 715,86
SUBVENTIONS	2021	272 847,66
SUBVENTIONS	2022	328 912,07
SUBVENTIONS	2023	340 402,81
SUBVENTIONS	2024	28 909,64

/ SOLDE /	156 575,94
------------------	-------------------

MISE A JOUR le: 20/03/24

TERRITOIRE	CANTON	EPCI	Nombre de collèges	COLLEGES	Demande n°	Date de la demande	Objet de la demande	Montant du devis TTC	Fournisseur	Prise en charge FCSH	Prise en charge Collège	
AUDOMAROIS	LONGUENESSE	CA du Pays de Saint-Omer	1	René Cassin à WIZERNES	1	17/11/2023	table de tri	4 920,00 €	Chef'Eco	3 690,00 €	1 230,00 €	
	SAINT OMER	CA du Pays de Saint-Omer	2	de la Morinie à SAINT-OMER	2	13/02/2024	réparation chambre froide	802,15 €	A.C.I	802,15 €	- €	
	LONGUENESSE	CA du Pays de Saint-Omer	3	Pierre Mendès France à ARQUES	3	09/02/2024	fontaine à eau	1 076,41 €	UGAP	807,31 €	269,10 €	
					4	05/10/2023	réparations réfrigérateurs	1 037,95 €	Gif	1 037,95 €	- €	
					5	19/02/2024	petits matériels	799,44 €	Henri Julien	599,58 €	199,86 €	
	Total ARQUES								2 913,80 €		2 444,84 €	468,96 €
ARRAGEOIS	AVESNES LE COMTE	CC des Campagnes de l'Artois	4	Jean Monnet à AUBIGNY-EN-ARTOIS	6	21/11/2023	réparations four	1 459,42 €	A.C.I	1 459,42 €	- €	
	ARRAS 1	CU d'Arras	5	Denis Diderot à DAINVILLE	7	16/10/2023	réparation lave-batterie	2 270,72 €	A.C.I	2 270,72 €	- €	
	BAPAUME	CC Osartis Marquion	6	des Marches de l'Artois à MARQUION	8	26/09/2023	réparations fours	1 315,44 €	A.C.I	1 315,44 €	- €	
	ARRAS 3	CU d'Arras	7	François Mitterrand à ARRAS	9	31/01/2024	réparation chambre froide	1 343,62 €	Cofirset	1 343,62 €	- €	
	BREBIERES	CC Osartis Marquion	8	Germinal à BIACHE-SAINT-VAAST	10	11/03/2024	sèche-linge	1 854,72 €	Cabe	1 391,04 €	463,68 €	
					11	13/03/2024	table de tri	1 670,40 €	Maniez	1 252,80 €	417,60 €	
	Total BIACHE								3 525,12 €		2 643,84 €	881,28 €
	AVESNES LE COMTE	CC des Campagnes de l'Artois	9	Marguerite Berger à PAS-EN-ARTOIS	12	29/01/2024	fontaine à eau	1 527,60 €	Sogemat	1 145,70 €	381,90 €	
					13		réparations four	517,84 €	A.C.I	517,84 €	- €	
					14		réparation lave-vaisselle	610,94 €		610,94 €	- €	
Total PAS EN ARTOIS								2 656,38 €		2 274,48 €	381,90 €	
ARRAS 1	CU d'Arras	10	Charles Péguy à ARRAS	15	26/01/2024	réparations lave-vaisselle	4 364,88 €	AEC	4 364,88 €	- €		

TERRITOIRE	CANTON	EPCI	Nombre de collèges	COLLEGES	Demande n°	Date de la demande	Objet de la demande	Montant du devis TTC	Fournisseur	Prise en charge FCSH	Prise en charge Collège	
ARTOIS	DOUVRIN	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	11	Joliot Curie à AUCHY-LES-MINES	16	12/10/2023	réparation friteuse	967,20 €	A.C.I	967,20 €	- €	
					17	12/03/2024	réparation lave-vaisselle	1 924,80 €	De Graeve	1 924,80 €	- €	
					18	12/10/2023	four	10 255,74 €	UGAP	7 691,81 €	2 563,93 €	
	Total AUCHY-LES-MINES								13 147,74 €		10 583,81 €	2 563,93 €
	AUCHEL	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	12	Frédéric Joliot-Curie à CALONNE-RICOUART	19	21/11/2023	évaporateur d'air	1 186,80 €	Gff	890,10 €	296,70 €	
	AIRE SUR LA LYS	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	13	Maurice Piquet à ISBERGUES	20	15/03/2024	petits matériels	4 071,60 €	Henri Julien	3 053,70 €	1 017,90 €	
	BEUVRY	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	14	Albert Debeyre à BEUVRY	21	20/11/2023	réparation adoucisseur	1 802,16 €	BWT	1 802,16 €	- €	
					22	12/10/2023	batteur mélangeur	14 880,00 €	BOYAVAL	11 160,00 €	3 720,00 €	
	Total BEUVRY								16 682,16 €		12 962,16 €	3 720,00 €
	LILLERS	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	15	Bernard Chochoy à NORRENT-FONTES	23	14/02/2024	fontaine à eau*3	2 889,17 €	UGAP	2 166,88 €	722,29 €	
					24		trancheur	989,51 €		989,51 €	- €	
	Total NORRENT FONTES								3 878,68 €		3 156,39 €	722,29 €
	DOUVRIN	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	16	Antoine de Saint-Exupéry à DOUVRIN	25	29/09/2023	réparation four	4 283,59 €	A.C.I	4 283,59 €	- €	
	NOEUX LES MINES	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	17	Romain Rolland à HERSIN-COUPIGNY	26	22/02/2024	réparation chambre froide	3 450,00 €	Baron	3 450,00 €	- €	
	LILLERS	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	18	René Cassin à LILLERS	27	23/02/2024	sèche-linge	2 808,00 €	Matfer Bourgeat	2 106,00 €	702,00 €	
	AUCHEL	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	19	Émile Zola à MARLES-LES-MINES	28	19/02/2024	réparation VCC	1 140,82 €	A.C.I	1 140,82 €	- €	
	LILLERS	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	20	Léo Lagrange à LILLERS	29	13/10/2023	gaufrier	756,00 €	Beuvain	756,00 €	- €	
					30		crêpière	461,04 €	Matfer Bourgeat	461,04 €	- €	
					31		accessoires coupe légumes	1 175,76 €	Beuvain	1 175,76 €	- €	
	Total LILLERS Lagrange								2 392,80 €		2 392,80 €	- €
	AUCHEL	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	21	Henri Wallon à DIVION	32	26/01/2024	réparation lave-vaisselle	4 325,04 €	A.C.I	4 325,04 €	- €	

TERRITOIRE	CANTON	EPCI	Nombre de collèges	COLLEGES	Demande n°	Date de la demande	Objet de la demande	Montant du devis TTC	Fournisseur	Prise en charge FCSH	Prise en charge Collège
LENS-HENIN	AVION	CA de Lens - Liévin	22	Paul Langevin à AVION	23/02/2024	33	petits matériels	4 551,22 €	Matfer Bourgeat	3 413,42 €	1 137,80 €
						34	armoire froide	5 784,00 €		4 338,00 €	1 446,00 €
						35	table rayonnée	1 995,17 €		1 496,38 €	498,79 €
						36	douchette plonge et légumerie	1 173,60 €		880,20 €	293,40 €
						37	sonde de température chambre froide	2 570,40 €		1 927,80 €	642,60 €
						38	congélateur	834,00 €		625,50 €	208,50 €
	Total AVION Langevin							16 908,39 €		12 681,30 €	4 227,09 €
	HENIN BEAUMONT 2	CA d'Hénil-Carvin	23	Paul Duez à LEFOREST	17/11/2023	39	chariot chauffe assiettes	1 186,80 €	Matfer Bourgeat	890,10 €	296,70 €
						40	lave-linge	2 466,67 €	UGAP	1 850,00 €	616,67 €
	Total LEFOREST							3 653,47 €		2 740,10 €	913,37 €
	AVION	CA de Lens - Liévin	24	Henri Wallon à MÉRICOURT	14/03/2024	41	congélateur	1 020,00 €	Nord Collectivité	765,00 €	255,00 €
						42	batteur	598,80 €		598,80 €	- €
	Total MERICOURT							1 618,80 €		1 363,80 €	255,00 €
	AVION	CA de Lens - Liévin	25	Paul Langevin à SALLAUMINES	43	08/12/2023	petits matériels	825,89 €	Matfer Bourgeat	619,42 €	206,47 €
	AVION	CA de Lens - Liévin	26	Jean-Jacques Rousseau à AVION	44	11/03/2024	batteur	1 314,00 €	Henri Julien	1 314,00 €	- €
	LIEVIN	CA de Lens - Liévin	27	Descartes Montaigne à LIEVIN	45	20/02/2024	réparation lave-vaisselle	797,36 €	A.C.I	797,36 €	- €
	CARVIN	CA de Lens - Liévin	28	Jean-Jacques Rousseau à CARVIN	46	13/03/2024	réparation lave-vaisselle	4 325,04 €	A.C.I	4 325,04 €	- €
	CARVIN	CA d'Hénil-Carvin	29	Jean de Saint-Aubert à LIBERCOURT	47	07/02/2024	batteur	778,80 €	Matfer Bourgeat	778,80 €	- €
					48	14/11/2023	réparations chambre froide	4 787,04 €	Equip'Froid	4 787,04 €	- €
					49	14/02/2024	réparation lave-batterie	1 476,89 €	A.C.I	1 476,89 €	- €
	Total LIBERCOURT							7 042,73 €		7 042,73 €	- €
	HENIN BEAUMONT 2	CA d'Hénil-Carvin	30	François Rabelais à HENIN-BEAUMONT	50	15/02/2024	ouvre boites	165,60 €	Henri Julien	165,60 €	- €
					51		centrale à vapeur	269,99 €	Boulangier	269,99 €	- €
	Total HENIN Rabelais							435,59 €		435,59 €	- €
HENIN BEAUMONT 1	CA d'Hénil-Carvin	31	Gérard Philippe à HENIN-BEAUMONT	52	14/02/2024	réparation lave-vaisselle	2 053,44 €	A.C.I	2 053,44 €	- €	
BULLY LES MINES	CA de Lens - Liévin	32	Jean Vilar à ANGRES	53	19/03/2024	réparation lave-vaisselle	3 074,74 €	A.C.I	3 074,74 €	- €	
LENS	CA de Lens - Liévin	33	Michelet à LENS	54	01/02/2024	réparation chambre froide	3 251,34 €	Cofriset	3 251,34 €	- €	
CALAISIS	CALAIS 3	CA du Calaisis	34	les Dentelliers à CALAIS	55	20/10/2023	réparation friteuse	810,44 €	A.C.I	810,44 €	- €
	CALAIS 3	CA du Calaisis	35	Martin Luther King à CALAIS	56	01/12/2023	petits matériels	1 912,13 €	Henri Julien	1 434,10 €	478,03 €
					57	19/03/2024	réparation lave-vaisselle	691,68 €		691,68 €	- €
	Total CALAIS MLK							2 603,81 €		2 125,78 €	478,03 €
	MARCK	CC de la Région d'Audruicq	36	du Brédenarde à AUDRUICQ	58	20/03/2024	batteur	553,20 €	Temp'o	553,20 €	- €
	CALAIS 1	CA du Calaisis	37	Jean Macé à CALAIS	59	16/02/2024	petits matériels	200,86 €	UGAP	150,65 €	50,21 €
CALAIS 2	CA du Calaisis	38	Jean Monnet à COULOGNE	60	04/10/2023	réparation armoire froide	1 008,02 €	A.C.I	1 008,02 €	- €	

TERRITOIRE	CANTON	EPCI	Nombre de collèges	COLLEGES	Demande n°	Date de la demande	Objet de la demande	Montant du devis TTC	Fournisseur	Prise en charge FCSH	Prise en charge Collège
	CALAIS 2	CC Pays d'Opale	39	Jean Rostand à LICQUES	61	21/11/2023	réparation piano	2 086,56 €	A.C.I	2 086,56 €	- €
					62	13/10/2023	réparation lave-vaisselle	4 434,50 €		4 434,50 €	- €
	Total LICQUES							6 521,06 €		6 521,06 €	- €
	MARCK	CC de la Région d'Audruicq	40	Boris Vian à MARCK	63	14/02/2024	vaisselle	538,56 €	Matfer Bourgeat	403,92 €	134,64 €
BOULONNAIS	DESVRES	CC de Desvres-Samer	41	du Caraquet à DESVRES	64	12/10/2023	réparation lave-linge	603,13 €	EFM	603,13 €	- €
	DESVRES	CC de Desvres-Samer	42	le Trion à SAMER	65	22/12/2023	coupe légumes	3 404,89 €	UGAP	3 404,89 €	- €
	BOULOGNE SUR MER 1	CA du Boulonnais	43	Pilâtre de Rozier à WIMILLE	66	14/02/2024	réparation chambre froide	4 820,38 €	Gff	4 820,38 €	- €
	BOULOGNE SUR MER 2	CA du Boulonnais	44	Angellier à BOULOGNE	67	06/02/2024	réparation lave-vaisselle	1 762,14 €	EFM	1 762,14 €	- €
	DESVRES	CC de la Terre des Deux Caps	45	Jean Rostand à MARQUISE	68	08/02/2024	réparation vario-cooking	1 594,50 €	EFM	1 594,50 €	- €
					69		réparation bain-marie	711,60 €		711,60 €	- €
Total MARQUISE							2 306,10 €		2 306,10 €	- €	
MONTREUILLOIS-TERNOIS	ETAPLES	CA des Deux Baies en Montreuillois	46	Maxence Van der Meersch à LE TOUQUET	70	08/12/2023	réparations chambres froides	2 848,25 €	Gff	2 848,25 €	- €
					71		réparation cellule de refroidissement	1 065,61 €		1 065,61 €	- €
	Total LE TOUQUET							3 913,86 €		3 913,86 €	- €
	LUMBRES	CC du Haut Pays du Montreuillois	47	Gabriel de la Gorce à HUCQUELIERS	72	29/01/2024	fontaine à eau à infrarouge *2	5 899,20 €	Matfer Bourgeat	4 424,40 €	1 474,80 €
	AUXI LE CHÂTEAU	CC des Sept Vallées	48	Jean Rostand à AUCHY-LÈS-HESDIN	73	14/03/2024	armoire froide	2 956,20 €	EFM	2 217,15 €	739,05 €
	BERCK	CA des Deux Baies en Montreuillois	49	du Bras d'Or à MONTREUIL	74	02/02/2024	armoire chaude	5 604,00 €	EFM	4 203,00 €	1 401,00 €
SAINT-POL-SUR-TERNOISE	CC du Ternois	50	Roger Salengro à SAINT-POL-SUR-TERNOISE	75	01/02/2024	réparation lave-vaisselle	1 048,96 €	A.C.I	1 048,96 €	- €	
TOTAL GENERAL								172 794,36 €		150 929,73 €	21 864,64 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Éducation et des Collèges
Service Restauration scolaire

RAPPORT N°17

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): LONGUENESSE, SAINT-OMER , AVESNES-LE-COMTE, ARRAS-1, BAPAUME, ARRAS-3, BREBIERES, DOUVVIN, AUCHEL, AIRE-SUR-LA-LYS, BEUVRY, LILLERS, NOEUX-LES-MINES, AVION, HENIN-BEAUMONT-2, LIEVIN , CARVIN, BULLY-LES-MINES, LENS , CALAIS-3, MARCK, CALAIS-1, CALAIS-2, DESVRES, BOULOGNE-SUR-MER-1, BOULOGNE-SUR-MER-2, ETAPLES, LUMBRES, AUXI-LE-CHATEAU, BERCK, SAINT-POL-SUR-TERNOISE

EPCI(s): C. d'Agglo. du Pays de Saint Omer, C. de Com. des Campagnes de l'Artois, C. Urbaine d'Arras, C. de Com. Osartis Marquion, C. d'Agglo. de Béthune Bruay Artois Lys, Romane, C. d'Agglo. de Lens - Liévin, C. d'Agglo. d'Hénin Carvin, C. d'Agglo. du Calais, C. de Com. de la Région d'Audruicq, C. de Com. Pays d'Opale, C. de Com. Desvres Samer , C. d'Agglo. du Boulonnais, C. de Com. de la Terre des Deux Caps, C. d'Agglo. des Deux Baies en Montreuillois, C. de Com. des 7 Vallées, C. de Com. du Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 JUIN 2024

FONDS COMMUN DES SERVICES DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT - ATTRIBUTION DE PARTICIPATION AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

Le Fonds Commun des Services d'Hébergement (F.C.S.H) est alimenté par la cotisation versée par les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) au Département, fixée à 1,5 % du montant du tarif d'hébergement. Le F.C.S.H est destiné à la couverture des dépenses du Service de Restauration et d'Hébergement (SRH) des EPL.

À ce titre, il :

- finance à 100 % les petits matériels électriques portatifs (coupe légumes, blinder, mixeur, trancheuse...);
- finance à 75 % les équipements de restauration scolaire (tables inox, échelles, vaisselles...) et les matériels plus conséquents tels que les fours, marmites, éplucheuses, etc...;
- rembourse les réparations des matériels de restauration lorsque le montant de ces réparations est supérieur à 500,00 €.
- peut couvrir un déficit accidentel d'exploitation du Service de Restauration et d'Hébergement, ainsi que, le cas échéant, toute dépense nécessaire à la continuité du service. La demande est instruite au regard de la capacité financière du collège, des résultats d'exploitation du service sur les trois

derniers exercices et de la faculté de reconstitution des réserves et de mobilisation des ressources, notamment en raison de la prise en compte des hébergés et des repas fournis par l'établissement

Le Règlement départemental de la restauration scolaire en vigueur prévoit que les demandes de financement, au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement, soient adressées aux services départementaux, accompagnées de trois devis et d'une lettre de consultation, ou d'un devis de l'Union des Groupements d'Achats Publics (U.G.A.P.), en cas de recours à cette centrale d'achats.

Les demandes sont étudiées en concertation avec les EPLE, afin de rechercher la solution la mieux adaptée aux contraintes réglementaires et techniques. Les décisions d'attribution au titre du F.C.S.H. sont examinées et délibérées au cours d'au moins deux réunions de la Commission Permanente de l'année considérée.

Les critères d'éligibilité considérés sont :

- la nature du matériel demandé ;
- le montant du fonds de roulement mobilisable de l'établissement au moment de la demande et/ou l'autonomie financière connue ;
- le résultat du service de restauration sur les 3 dernières années connues ;
- les investissements effectués par l'établissement sur les 3 dernières années connues ;
- la prise en compte des hébergés et de repas fournis par l'établissement.

Les participations seront versées aux EPLE bénéficiaires sur production de factures, dans la limite du montant délibéré en Commission Permanente et notifié, ainsi qu'en fonction des cotisations des collèges encaissés par le Payeur départemental.

Le disponible au compte hors budget 4532 – Fonds Commun des Services d'Hébergement est de 156 575.94 € au 20 mars 2024 (annexe 1 du rapport).

Compte-tenu de ces éléments, 50 collèges m'ont adressé 75 demandes de participation (annexe 2 du rapport), pour un montant total de 150 929,73 €, au titre du F.C.S.H, selon les modalités reprises au présent rapport.

Conformément au règlement départemental de la restauration scolaire, les membres du groupe de travail, réuni le 13 mai 2024, ont émis un avis favorable aux 75 demandes reprises dans le tableau annexé au présent rapport, représentant un engagement financier de 150 929,73 €.

- Il convient donc de statuer sur cette affaire et, le cas échéant,
- d'attribuer aux 50 établissements publics locaux d'enseignement concernés, les 75 participations reprises au tableau annexé, pour un montant global de 150 929,73 €, au titre du fonds commun des services d'hébergement (F.C.S.H.), selon les modalités reprises au présent rapport.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/06/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY